FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TR 110 Seal Wax Nom commercial ou

désignation du mélange

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s). Date de publication le 11-Mars-2020

01 Numéro de version Date de révision Date de la version remplacée

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Utilisation industrielle.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TR Industries a Division of Granitize Products Inc. Nom de la societe

Adresse 11022 Vulcan Street

South Gate, CA 90280-0893

États-Unis

(562) 923-5438 Téléphone

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

CHEMTREC: (800) 424-9300

CHEMTREC International: 00 1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers physiques

Matières solides inflammables Catégorie 2 H228 - Matière solide inflammable.

Dangers pour la santé

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 H315 - Provoque une irritation

cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique

Catégorie 3 effets narcotiques

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée

Catégorie 1 (système nerveux central)

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à H411 - Toxique pour les

long terme

organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Matière solide inflammable. Peut s'enflammer avec de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Résumé des dangers

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau. L'exposition

professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant

TR 110 SEAL WAX SDS France

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Matière solide inflammable. H228 Provoque une irritation cutanée. H315

Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions H372

répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411

Mentions de mise en garde

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute P210

autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P260

Se laver soigneusement après manipulation. P264

Éviter le rejet dans l'environnement. P273

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des P280

yeux/du visage.

Intervention

Recueillir le produit répandu. P391

Non affecté. Stockage Élimination Non affecté. Informations supplémentaires Aucun(e)(s).

de l'étiquette

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément 2.3. Autres dangers

au Règlement (CE) Nº 1907/2006, Annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro I index	Remarques
			d emegistrement NEAOI	IIIUEX	
Distillats paraffiniques le	égers 80 - 90	64742-88-7	01-2119537181-47	649-405-00-X	
(pétrole), raffinés au sol	lvant	265-191-7			
Classification:	Flam. Lig. 3;H226, Asp.	Tox. 1;H304, Skin	Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H3	36, STOT RE	

1;H372, Aquatic Chronic 2;H411

Remarques sur la composition Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16. Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique à moins que le contraire ne soit précisé. Les composants non énumérés sont non-hazardous ou sont au-dessous des limites

reoprtable.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le

personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection

individuelles appropriées.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation Contact avec la peau

cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se

développe et persiste.

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes. Ingestion

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements. Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Irritation de la peau. Peut

entraîner des rougeurs et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

TR 110 SEAL WAX SDS France

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Matière solide inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car celà dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

Déversements importants : Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Pelleter le matériau dans une benne à ordure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Pelleter et placer dans un récipient adapté pour élimination. Essuyer avec une matière absorbante. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Prendre des précautions adéquates, comme la mise à la terre ou des atmosphères inertes. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter un équipement de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver au frais et au sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation industrielle.

TR 110 SEAL WAX SDS France

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet

(DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. L'accès facile à l'eau abondante ou à une douche de secours devra être garanti.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement

Protection des yeux/du

visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. En cas de travail provoquant des éclaboussures, il faudra porter un écran facial. La protection oculaire doit être conforme à la norme EN 166.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants adaptés homologués EN 374. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Les gants en nitrile sont recommandés. Le fournisseur de

gants peut recommander d'autres gants adaptés.

- Autres

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier

imperméable est recommandé.

Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué. Utiliser un type de filtre A2 conformément à la norme EN 14387. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas fumer pendant

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Solide. **Forme** Pâte Couleur Blanche. Caractéristique. Odeur Seuil olfactif Donnée inconnue. Donnée inconnue. pН

Point de fusion/point de

congélation

Point d'éclair

Donnée inconnue.

Point initial d'ébullition et

154,4 - 207 °C (309,9 - 404,6 °F)

intervalle d'ébullition

56,6 °C (133,9 °F)

Taux d'évaporation 0,1 (Acétate de n-butyle = 1)

TR 110 SEAL WAX SDS France

Matière solide inflammable. Inflammabilité (solide, gaz)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée inconnue. limite inférieure

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue limite supérieure

d'inflammabilité (%)

Donnée inconnue. Pression de vapeur Densité de vapeur 1,79 (Air=1) Densité relative 0,81 (Eau=1,0)

Solubilité(s) Négligeable dans l'eau.

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Donnée inconnue.

Température

Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Donnée inconnue. Température de décomposition

Viscosité Sans objet. Propriétés explosives Non explosif. Non comburant. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

82 en % **Pourcent volatils**

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de 10.1. Réactivité

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Chaleur, flammes et étincelles. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec

des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de

10.4. Conditions à éviter

Agents oxydants forts.

décomposition dangereux

La décomposition thermique de ce produit peut dégager du monoxyde de carbone et du dioxyde

de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoguer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation. Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Symptômes Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Narcose. Maux de tête. Nausée, vomissements.

> Changements de comportement. Dégradation des fonctions motrices. Irritation de la peau. Peut entraîner des rougeurs et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants Espèce Résultats d'essais

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DI 50 Lapin 3000 mg/kg

Oral

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

graves/irritation oculaire

TR 110 SEAL WAX SDS France

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Sensibilisation respiratoire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour (CAS 64742-88-7) l'homme.

Toxicité pour la reproduction En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les mélanges et informations sur les

Aucune information disponible.

substances

Autres informations Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données sur la bioaccumulation ne sont disponibles.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue

Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit est insoluble ou légèrement soluble dans l'eau. Présumé peu mobile dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances évaluées comme étant des vPvB / PBT conformément au Règlement (CE) Nº 1907/2006, Annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Ce produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création photochimique de l'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures

ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer cette matière et son

récipient de façon sécuritaire.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de Emballage contaminé

l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un

site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs,

les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le

contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Précautions particulières

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU UN3175

14.2. Désignation officielle

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ESSENCES MINERALES)

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4 1 Risque subsidiaire

TR 110 SEAL WAX SDS France Label(s) 4.1

No. de danger (ADR) 40

Code de restriction en tunnel

14.4. Groupe d'emballage II **14.5. Dangers pour** Oui

l'environnement

14.6. PrécautionsConsulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

RID

14.1. Numéro ONU UN3175

14.2. Désignation officielle SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ESSENCES MINERALES)

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.1
Risque subsidiaire Label(s) 4.1

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour Oui

l'environnement

14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

ADN

14.1. Numéro ONU UN3175

14.2. Désignation officielle SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ESSENCES MINERALES)

de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 4.1
Risque subsidiaire Label(s) 4.1

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour Oui

l'environnement

14.6. PrécautionsConsulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute

particulières à prendre par manipulation.

l'utilisateur

IATA

14.1. UN number UN3175

14.2. UN proper shipping Solids containing flammable liquid, n.o.s. (Mineral spirits)

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 4.1
Subsidiary risk Label(s) 4.1

14.4. Packing group ||
14.5. Environmental hazards Yes
ERG Code 3L

14.6. Special precautions Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

IMDG

14.1. UN number UN3175

14.2. UN proper shipping SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (MINERAL SPIRITS)

name

14.3. Transport hazard class(es)

Class 4.1
Subsidiary risk 14.4. Packing group ||
14.5. Environmental hazards
Marine pollutant Yes

EmS F-A, S-I

14.6. Special precautions Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

TR 110 SEAL WAX SDS France

14.7. Transport en vrac Sans objet. conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64742-88-7)

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP)

et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du

Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien). Recueil IBC: Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

TR 110 SEAL WAX SDS France

Code IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

Documentation de l'ACGIH relative aux valeurs de seuil d'exposition et aux indices d'exposition biologique

EPA: base de données AQUIRE

HSDB® - Hazardous Substances Data Bank, Banque de données sur les substances dangereuse

s Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Rapport sur les substances cancérogènes du Programme national de toxicologie des États-Unis

(NTP)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Références

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation Clause de non-responsabilité Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

TR Industries ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

TR 110 SEAL WAX SDS France